

Publié le 06/02/2024



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 31 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 janvier 2024 s'est réuni à Arles le 31 janvier 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 63 voix sur 92.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Pierre RAVIOL, François JOURDAN, Bernard ARSAC, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Antoine DE LA ROCHE AYMONT, Emmanuel LESCOT

**Assistaient à la séance** : Christophe FONTFREYDE, Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, Sébastien ABONNEAU, Jacques MAILHAN, Sandrine KIRAMARIOS, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI



Comité syndical du 31 janvier 2024  
Délibération n° CS-2024-007

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_007

## DÉLIBÉRATION N°CS-2024-007

Objet : réponse à l'appel à projet de numérisation du patrimoine

Le Comité Syndical,

**Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,

**Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

**Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

**Vu** la délibération n°15 du 15 octobre 2009 relative à l'adoption du Projet Scientifique et Culturel du Musée de 2009,

### ➤ Considérant

- Que le Musée de la Camargue gère ses collections conformément à son Projet Scientifique et Culturel, sans outil spécifique,
- Que la Caisse des Dépôts et Consignation lance un appel à projet relatif à la numérisation du Patrimoine et de l'Architecture, permettant l'acquisition d'outils de gestion,
- Que le projet d'acquisition d'un logiciel de gestion des collections permet d'assurer le suivi de leur état de conservation et de partager les données relatives aux collections dans le respect des normes,
- Que cet outil optimisera la gestion des collections confiées au Musée de la Camargue,

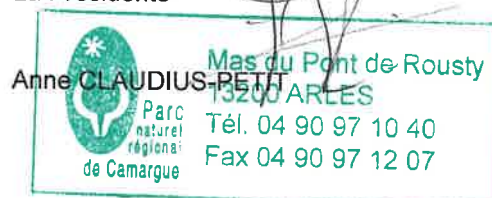
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### ➤ Décide

- De répondre à l'appel à projet de la Caisse des Dépôts et Consignation relatif à la numérisation du Patrimoine et de l'Architecture, permettant l'acquisition d'un outil de gestion pour un budget global de 35 000 TTC,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente



Comité syndical du 31 janvier 2024  
Délibération n° CS-2024-007

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_007